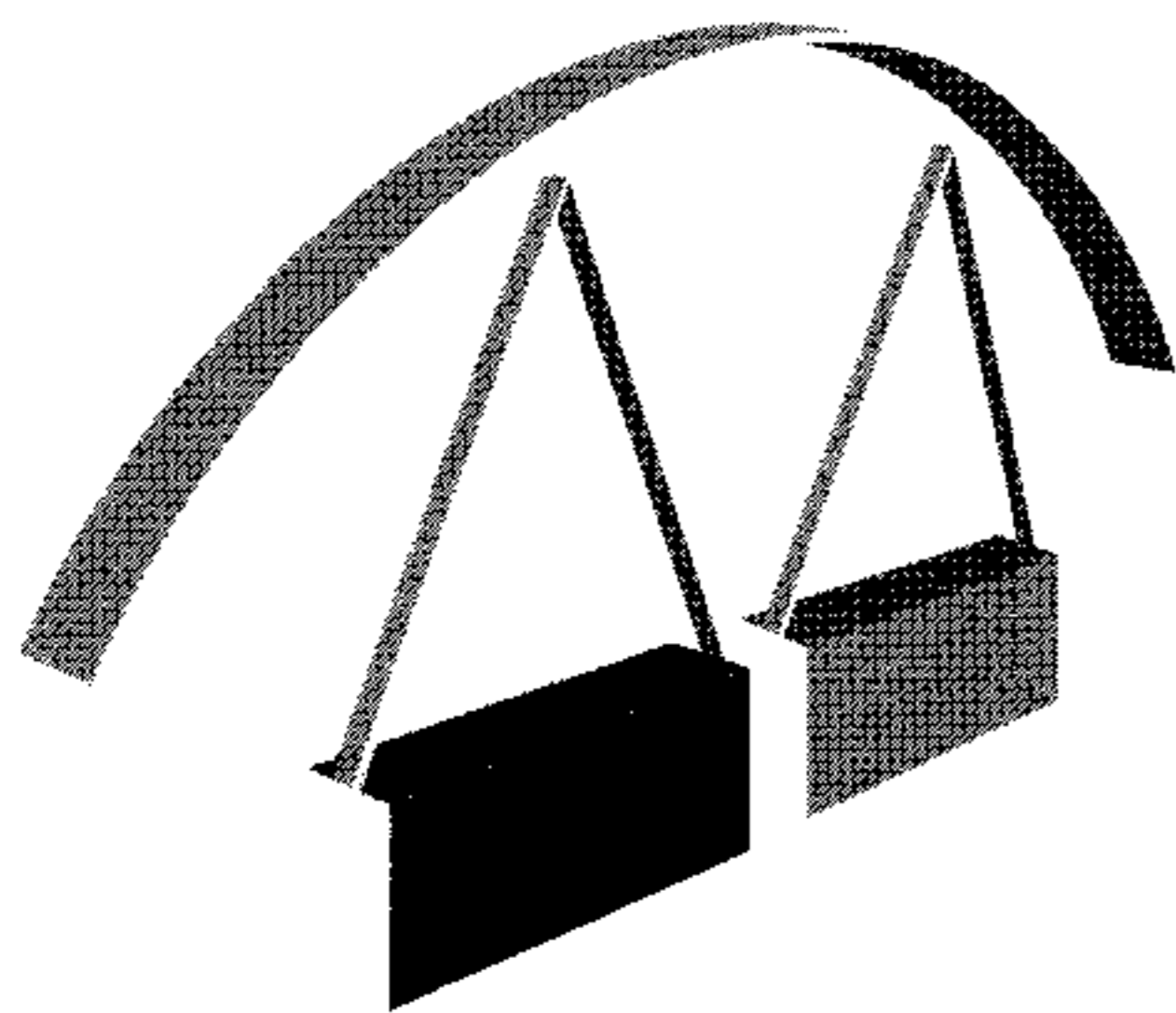




3967226

Dénomination : HPL GROUPE
n° de gestion : 2009B02312
n° d'identification : 512 622 812
n° de dépôt : A2011/012770
Date du dépôt : 26/05/2011
Pièce : rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société

B.R. AUDIT



Entreprenons ensemble ...

B.R. AUDIT - COMMISSARIAT

AUDIT LEGAL ET CONTRACTUEL

SARL HPL GROUPE

4, Allée Claude Debussy

69130 ECULLY

*RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION*

Transformation de la SARL en SAS

B.R. AUDIT COMMISSARIAT

128, route de Saint Laurent - 01750 REPLONGES

Tél : 03 85 23 01 84 - Fax : 03 85 21 13 94 - E-mail : audit@braudit.fr / Site : www.braudit.fr

SARL au capital de 5 000 € - R.C.S. Bourg en Bresse 528 047 004 - Identification TVA FR 74 528 047 004

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon Rhône-Alpes

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la décision de l'associé unique du 2 mai 2011 et en application des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation :

- sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés ;
- de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de clôture de l'exercice au 31 décembre 2010 et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'associés ou de tiers.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

- la situation de la société est liée à l'activité de ses filiales, les projets engagés sur celles-ci sont en cours de réalisation ou de démarrage au 31 décembre 2010 ;
- la situation financière de la société est équilibrée et les besoins de trésorerie sont actuellement limités.

.../...

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Fait à REPLONGES,
Le 20 mai 2011

SARL BR AUDIT - COMMISSARIAT
Sébastien MAISTRE
Commissaire aux Comptes

